



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 8718

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'arrêt de la prise en charge par l'Etat des frais d'hébergement et de restauration des objecteurs de conscience exerçant leur service civil au sein d'associations. En effet, ces dernières doivent désormais payer 1 700 francs supplémentaires par mois et par objecteur accueilli. Les associations sont très inquiètes de cette décision qui engendrera une brutale et inévitable augmentation de leurs charges de fonctionnement. Ne pouvant faire face à cette dépense supplémentaire, certaines d'entre elles devront immanquablement réduire leur action. C'est la raison pour laquelle il lui demande quelles mesures ses services entendent prendre afin d'aider ces structures.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8718

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 149